

Bonnes pratiques en P. 10

Votre Comité Paritaire sur la Santé Sécurité au Travail (CPSST) tient à vous faire quelques rappels SST avec la période des Fêtes (P-10) qui arrive à grands pas.

En 2022, **63 avis d'événements accidentels** ont été recensés en P10 uniquement : 13% d'entre eux étaient reliés à des événements de nature psychologique et 87% à des événements de nature physique.

Saviez-vous que : Lorsque vous recevez une palette non sécuritaire, comme stipulé dans la procédure G2, il est essentiel de compléter le [Formulaire des demandes à la chaîne d'appro](#) pour faire une plainte de service. Il est important d'informer la chaîne d'appro afin de corriger ces situations, et de prendre toutes les précautions nécessaires pour la défaire de façon sécuritaire.

Lien de la procédure G2 : [Carnet des Ventes - G2proceduredesuccursale.pdf - Tous les documents \(sharepoint.com\)](#)

Voici différentes recommandations à prendre en considération selon votre réalité de succursale:

Commande :

- Le gestionnaire ou l'employé responsable doit s'assurer que la commande respecte la capacité **maximale sécuritaire** de l'entrepôt selon les quantités allouées. Se référer au plan d'aménagement de la succursale pour connaître le nombre de palette maximale que la succursale peut recevoir;
- Prévoir une stratégie de commande en équipe. S'ajuster à la tendance des ventes actuelles et le volume CAR.

Préparation entrepôt :

- Prévoir un espace suffisant pour les palettes à recevoir;
- Valider le contenu des palettes afin de favoriser celles dont le plus grand nombre de caisses ira directement en tablette. Prévoir cette étape avant l'arrivée du camionneur.

Lors de la réception :

- Indiquer au chauffeur l'ordre dans lequel vous voulez réceptionner les palettes;
- Favoriser une réception qui vous permet d'avoir l'accès le plus sécuritaire possible aux différentes palettes dans l'entrepôt;
- S'assurer que tous les employés qui ont à utiliser un transpalette aient suivi la formation.

17 novembre 2023

Dépalettisation :

- Isoler une palette afin d'avoir un dégagement de 36 pouces tout autour de celle-ci dès que cela est possible;
- Favoriser le travail d'équipe. Prévoir une stratégie pour la rotation des tâches;
- Attendre que les produits soient réceptionnés avant de les vendre ou de les proposer (proscrire les trous de souris);
- Réceptionner une seule palette à la fois;
- Prévoir un chariot pour la mise en rotation ou un panier pour toutes autres tâches qui nécessitent le transport d'une caisse (CAR, service à l'auto, etc.);
- S'assurer que tous les employés qui ont à utiliser un appareil de levage aient suivi la formation.

Mise en tablette et aire de vente :

- Respecter le nombre de caisse maximale par chariot (gris 8 caisses, rouge 12 caisses) et **utiliser systématiquement le frein**;
- Utiliser les outils mis à votre disposition pour l'ouverture des caisses (palette de bois, couteau Olfa, gant résistant aux coupures);
- Lors de la mise en place d'un étalage, un maximum de 2 caisses doit être découpé.
- Pour les étalages, s'assurer que la caisse du bas ne soit pas endommagée (par exemple par de l'eau) et que l'étalage soit stable. Faire des vérifications fréquentes.
- Pour les étalages de vins mousseux, il faut vider les caisses de leurs bouteilles avant de les couper.

Service à la clientèle :

- Revoir en équipe le document sur la bienveillance des employés (clientèle difficile). La P.10 est plus propice à des interactions difficiles avec la clientèle.
- S'assurer que les affiches relatives au respect dans les interactions avec la clientèle soient bien en place et visibles.

Formation secouriste :

- S'assurer qu'il y ait au moins une personne dont la certification de secouriste en milieu de travail est valide (durée de 3 ans) sur toutes les pages de travail.

L'application de toutes ces mesures vous assurera à vous et à vos collègues un environnement de travail sécuritaire et réduira les risques d'accident.

Vous pouvez consulter le cahier des fêtes 2023 pour plus de renseignements et pour avoir accès à de nombreux documents utiles : [Bulletin des Fêtes 2023 \(sharepoint.com\)](https://sharepoint.com)

17 novembre 2023

PRÉPARATION HIVERNALE

En prévision de la saison hivernal voici quelques petits rappels.

PRÉVOIR LE MATÉRIEL (regrouper au même endroit et dans un endroit accessible)

- Sel-Sable-Gravier selon la réglementation applicable de votre localité
- Pelles & Brise-Glaces (S'assurer qu'ils sont fonctionnel et accessible)
- Manteau & Dossard
- Crampons

Port du crampon

Le port du crampon est fortement recommandé pour effectuer les tâches suivantes :

- Lors d'un service à l'auto
- Lorsque vous devez aller chercher des paniers dans le stationnement
- Au moment d'aller jeter les déchets et/ou d'aller porter les boîtes de carton
- Lorsque vous sortez une commande d'agence ou de titulaire de permis
- Lorsque vous allez déneiger/déglaçer les accès de la succursale

Et ce, lorsque les conditions extérieures représentent des risques de chute :

- À titre d'exemple, mais non limitatif :
 - Pluie verglaçante
 - Épisode de glace noire
 - Présence de glace
 - Présence de neige
- Crampon :
 - **Uniquement le crampon d'hiver fourni par la SAQ.**
 - **Retirer les crampons dès le retour en succursale**
 - Pour commander des crampons, le gestionnaire doit envoyer un courriel à : Soutien_operations_succ@saq.qc.ca.



Si vous avez des enjeux de déneigement et/ou déglçage il est important d'ouvrir un GBI le plus rapidement possible, en sélectionnant le billet prioritaire et d'en faire le suivi.

Veillez porter une attention particulière à l'accumulation d'eau sur les planchers de l'aire de vente en période hivernale, mettre en place la pancarte jaune de plancher mouillé et s'assurer d'éliminer cette accumulation d'eau (« Shop Vac » &/ou Vadrouille).